

Marché À Procédure Adaptée

Remplacement et amélioration de la toiture de la mairie de Bucy-le-Roi

Cahier des charges

Préambule

Le présent cahier des charges fait référence au dernier C.C.A.G. travaux disponible.

Les mesures données dans ce document le sont à titre indicatif. Chaque entreprise qui répondra à l'offre pourra prendre sur les lieux des mesures plus précises si elle le souhaite. Si un écart substantiel se fait jour dans les offres reçues, l'acheteur pourra interroger les candidats sur ces différences. Toute mesure inférieure prise en compte dans le devis ou l'estimation des prix ne sera pas recalculée ultérieurement si l'entrepreneur venait à manquer de matériaux, le manque sera à sa charge. En revanche, tout matériel en surnombre sera déduit de la facture finale par l'acheteur ou conservé si le besoin s'en faisait ressentir.

1) Maître d'ouvrage

Commune de Bucy-le-Roi, 35, rue de la Mairie 45 410 BUCY-LE-ROI.

2) Lieux des travaux

Mairie, rue de la Mairie, 45 410 BUCY-LE-ROI

3) Objet de la consultation

La présente consultation concerne le remplacement et l'amélioration de la toiture de la mairie de Bucy-le-Roi, située au 35, rue de la Mairie 45 410 à Bucy-le-Roi, par la fourniture des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.

4) Étendue des travaux

Toiture à quatre pans, charpente traditionnelle en bois.

Chien assis au frontispice.

Couverture d'ardoise naturelle ancienne.

Surface environ 205 m².

Zinguerie à remplacer.

5) Prescription technique

La présente opération est composée d'un lot unique. Une option pour l'isolation est cependant proposée.

6) Matériaux à utiliser

- Couverture : ardoise naturelle (possibilité de chiffrage complémentaire avec ardoise artificielle ou fibrociment), 205m² ≈
- Linteaux : en bois P.E.F.C. ou toute norme supérieure, à l'idéal du sapin, de production locale ou, à défaut, française
- Chevrons : en bois P.E.F.C. ou toute norme supérieure, de production locale ou, à défaut, française, 240 ml ≈
- Volige : en bois P.E.F.C. ou toute norme supérieure, à l'idéal en sapin de production locale ou, à défaut, française, 22,50 m² ≈
- Film anti-condensation : tissé, 220 m² ≈
- Gouttières : havraises en zinc
- Bandes de rive : en zinc
- Faitage : en zinc
- Noue : en zinc
- Arêtier : en zinc anthra
- Raccord de souche de cheminée : en zinc
- Rive à noquet : en zinc
- Solin : à la chaux
- Chatière : en zinc
- Châssis de fenêtre de toit : dormant et raccordement en polyuréthane moulé, ouvrant en aluminium laqué noir, double vitrage (ou mieux) présentant des garanties de bonne isolation et de non émissivité, de 46 x 61 cm au nombre de 3
- Tuyaux : en zinc, diamètre 80 mm, épaisseur 0,65 mm, 20 ml
- Grilles de ventilation : en zinc, de la taille adéquate et selon les quantités nécessaires.
 - Option : sous-couche isolante, isolant mince, membrane respirante étanche à l'eau, 10 mm d'épaisseur nominale, à faible émissivité (inférieure à 0,06) et réflexion (supérieure à 90%), étanchéité à l'eau norme NF EN 1928 ou supérieure, classement feu « incombustible », RT 2012 ou normes supérieures, pour 200 m² ≈

7) Description sommaire des travaux à réaliser

Ce descriptif est sommaire et ne saurait être exhaustif.

- Pose d'un échafaudage tubulaire ou d'une console fixée au mur selon la législation en vigueur et sous la responsabilité de l'entrepreneur.
- Dépose avec soin et évacuation des ardoises, lattes, chevrons et tout élément devant être déposé. Les ardoises en meilleur état pourront être récupérées par l'acheteur.
- Évacuation des rebus vers la déchetterie la plus proche (Artenay). Tout autre moyen est évidemment interdit selon les normes et les législations environnementales en vigueur.
- Vérification de la charpente et remplacement ou renforcement des éléments endommagés ou affaiblis.
- Contrôle et reprise de planéité.
- Fourniture et pose d'un film tissé anti-condensation.
- Pose de l'isolant mince en option.
- Fourniture et pose des lattes, voliges, chevrons, ardoises, de la zinguerie, des bandes de rive, de la zinguerie et des éléments divers de toiture...
- Fourniture et pose de faîtières, des arêtières et tout élément nécessaire à la finition parfaite de la couverture. Remplacement des fenêtres de toit, reprise d'une fenêtre de toit existante de 55x78 cm.
- Fourniture et pose de grilles de ventilation.

Tout ce qui n'est pas précisé dans le présent cahier des charges est soumis aux lois, décrets, arrêtés, circulaires et instructions ministériels, préfectoraux, communaux en vigueur, aux règles et guides des normes européennes et françaises en vigueur.

Les entreprises sont donc réputées, avant la remise de leur offre, avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages du présent chantier et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leurs particularités et éventuellement de leurs difficultés.

Toutes les incertitudes relatives au présent chantier devront être levées au stade de la consultation et mises à jour au préalable. Aucune réclamation postérieure à la signature du marché ne sera admise.

8) Sécurité

L'entreprise doit prendre en compte dans l'établissement des prix tous les moyens réglementaires nécessaires pour intervenir en sécurité : échafaudages, plate-forme de travail, divers moyens de protections individuelles, etc.

9) Protection des ouvrages et nettoyage

L'entreprise prévoira toutes les protections des ouvrages et assurera un nettoyage final après son intervention.

Les entreprises devront prendre connaissance sur place de toutes les contraintes et difficultés qu'elles pourraient rencontrer lors de la réalisation des travaux.

10) Délais d'exécution

L'entreprise doit se prononcer sur un délai ferme lors de son offre. Exprimé en semaines, il commencera lorsque la demande en sera faite expressément par l'acheteur.

Si le délai global n'est pas tenu, l'entreprise se verra infliger les pénalités légales prévues par les articles 20.1 à 20.3 du C.C.A.G. Travaux.

À....., le.....2015

« Bon pour acceptation du présent cahier des charges, sans aucune restriction »

Le candidat : (signature de la personne habilitée et cachet de la société)

À Bucy-le-Roi, le.....2015

Le Maire

Gervais GREFFIN